



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emploi et solidarité : personnel

Question écrite n° 51084

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de l'intégration des secrétaires de coordonnateurs emploi-formation. A la mi-1999, les personnels employés pour le ministère sur support privé ont été contractualisés pour la durée de l'année civile, leur contrat ayant été renouvelé pour l'année 2000. Toutefois, les organisations syndicales continuent de réclamer l'ouverture pour ces catégories de personnel aux concours internes, notamment pour les secrétaires ayant les conditions d'ancienneté. Il faut rappeler que leur condition de placement sous statut privé jusqu'en 1999 était du seul fait de l'administration. Enfin, les personnes concernées s'inquiètent de la reconduction des contrats signés pour l'année 2000 mais sur une période annuelle. Aucune réponse n'a encore été apportée sur le devenir de ces contrats au-delà de décembre 2000. Il lui demande donc les intentions du Gouvernement pour le devenir de cette catégorie de personnel.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51084

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5473